

L'occupation du domaine public donne lieu à un arrêté municipal.

A RETOURNER COMPLÉTÉ : evenementiel@ville-granville.fr

NOM & PRENOM du demandeur :

ADRESSE :

Tél. fixe : ... /... /... /... /...

Tél. port. : ... /... /... /... /...

E-mail :

TYPE DE DEMANDEUR :

- Association (à préciser) :
- Société (à préciser) :

MOTIF :

- Manifestation (à préciser) :
- Epreuve sportive (à préciser) :
- Exposition – action commerciale :

LOCALISATION :

N° et dénomination des voies :

NATURE DES PRESCRIPTIONS

- Stationnement interdit et réservé-nombre de places :
- Circulation interdite :
- Circulation perturbée :
- Autre (à préciser) :

PÉRIODE

Date et heure de début :/...../20....

Deh..... àh.....

Date et heure de fin :/..... /20....

Deh..... à.....h.....

SIGNALISATION TEMPORAIRE

- Mise en place par le service Voirie – Service facturé – Tarif en vigueur « intervention du personnel »
- Mise en place par le demandeur avec ses propres moyens (pas de prêt de matériel)

L'organisateur s'engage à respecter l'arrêté municipal et atteste avoir prévenu les tiers concernés sur la nature et la durée de l'intervention.

Date et lieu :

Signature